

Objet : avancement de grade

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DU RENOUVEAU DU SERVICE PUBLIC,**

Vu la loi n°61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires,
modifiée ;
Vu le décret n°77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des
fonctionnaires de l'Enseignement, modifié ;
Vu le dossier de l'intéressé,

ARRETE :

Article premier.- Est prononcée, comme suit, la promotion au grade supérieur dans le corps des PROFESSEURS DE COLLEGE D'ENSEIGNEMENT MOYEN GENERAL, hiérarchie B2, de Monsieur Mamadou Souleymane KA, matricule de solde n°635259B :

Ancienne situation		Nouvelle situation	
Grade	Date d'effet	Grade	Date d'effet
2CL 2ECH	24/10/2015	1CL 1ECH	24/10/2018

Article 2.- Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.